PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 173 NOVEMBRE 2022

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com
https://coordinationseveso@wordpress.com

Participez à la prochaine réunion mensuelle qui se tiendra le Mercredi 7 décembre à 18 h à la Maison des Associations.

UNE LOI CONTRAIGNANTE POUR LES INDUSTRIELS NE RESPECTANT PAS LA RÉGLEMENTATION.

Courrier adressé aux Sénatrices, Sénateurs, Député(e)s

Le 12 octobre 2022, préalablement à la journée de résilience décidée par le gouvernement, vous avez rencontré des militants d'associations environnementales (coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso, Association Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT, Associations des victimes et sinistrés de Lubrizol) à Paris à proximité de l'Assemblée Nationale.
A cette occasion, nous avons voulu attirer votre attention sur les nombreux dysfonctionnements constatés au sein d'entreprises classées Seveso, les comportements d'industriels faisant fi des réglementations et des prescriptions stipulées dans les arrêtés préfectoraux, les réponses de l'ordre du symbole définies par l'Etat aux exploitants ne respectant pas les demandes de mises en conformité.
Nous avons également insisté sur le fait qu'il était de la responsabilité de l'industriel d'assurer la sécurité de ses salariés, de ne pas mettre en danger celle des riverains.

Si nous portions les situations de la société YARA France sur la commune de Montoir de Bretagne, celle de l'usine Lubrizol à Rouen, nous annoncions également qu'un nombre conséquent d'exploitations ne respectait pas les textes réglementaires.

Nous rapportons aujourd'hui deux nouveaux témoignages de pollutions industrielles : BEL et SOLVAY à DOLE (Jura)

Pollution chez BEL à Dole : des rejets non conformes depuis au moins 10 ans

L'usine Bel de Dole, productrice des fromages Vache qui Rit, fait l'objet d'une mise en demeure de la préfecture, mais aussi d'une procédure judiciaire. Le site dolois doit revoir d'urgence le traitement de ses eaux industrielles, notamment des graisses.

SOLVAY : un an pour se mettre aux normes.

La mise en demeure fait suite à une visite d'inspection du 23 juin 2022 au cours de laquelle des dépassements de valeurs limites sur le paramètre "matières en suspension totale" (MEST) ont été relevés.

A ces deux situations, nous pouvons ajouter celle constatée au sein de la Vallée de la Chimie: la campagne de suivi confirme et précise la pollution aux PFAS.

Des per et polyfluorés (PFAS) retrouvés dans l'eau superficielle, souterraine et potable, mais également dans les poissons pêchés dans le Rhône : les premiers résultats du suivi par les services de l'État montrent une contamination généralisée par ces substances dans la portion du fleuve située au niveau de la vallée de la chimie (Auvergne-Rhône-Alpes).

Nous pourrions multiplier les situations.

Comme nous l'exprimions lors de notre rencontre, il est important que le législateur s'empare de ces réalités et propose un texte de loi qui renforce le contrôle et la sécurité des sites industriels, permette l'information et l'écoute des citoyens notamment.

Nous sommes prêt(e)s si vous le souhaitez à être associé(e)s à la réflexion.

Il nous semble que la proposition de texte de loi N° 2772 initiée par Monsieur Christophe BOUILLON enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 mars 2020 peut être un premier document de réflexions.

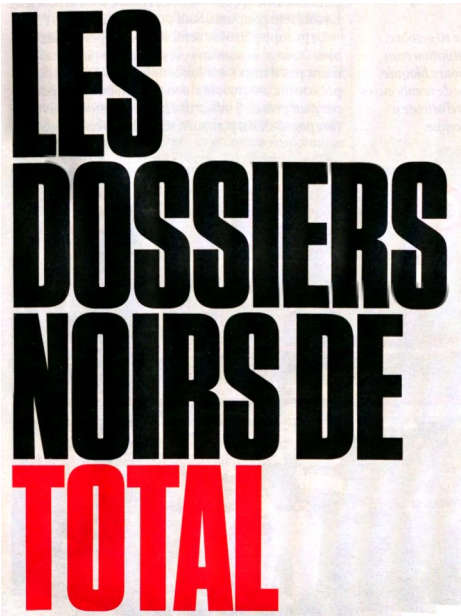

Enquête menée par Matthieu ARON et Caroline MICHEL-AGUIRRE avec Agathe BANC parue dans le numéro 3028 du magazine l'OBS en date du 20/10/2022.

Les premiers jours d'octobre s'égrènent, la grève dans les raffineries s'étend comme une tache d'huile.
Patrick POUYANNE est en "road show" auprès de ses actionnaires à qui il porte la bonne nouvelle : le versement d'un dividende exceptionnel de 2, 6 milliards d'euros avant la fin de cette année.
Dans son intervention du 12 octobre, le Président de la République n'a pas eu un mot sur le "partage de la valeur" dont la notion semble échapper au groupe pétrolier qui a pourtant amassé 32 milliards de bénéfices ces dix-huit derniers mois.
Dans le même temps, le PDG de TotalEnergies se voit attribuer une confortable augmentation de 52% de son salaire (presque 6 millions d'euros en 2021).

Le "greenwashing" TOTALENERGIES: un trompe l'oeil.

TotalEnergies envisage un mégaprojet de forages de puits de pétrole en Ouganda et la construction d'un oléoduc enterré et chauffé à 50° de 1445 km jusqu'en Tanzanie. Un tiers des 400 puits se trouve dans le parc protégé depuis 1926 de Murchison Falls, terre jusque là restée vierge décrite par Winston Churchill comme la "perle de l'Afrique". Les opposants au projet sont arrêtés, détenus, d'autres sont menacés de mort. Le gouvernement Ougandais, Yoweri Musevini a confié à TOTAENERGIES associé au chinois CNOOC et à la conpagnie pétrolière ougandaise Unoc la mission d'extraire ce trésor au rythme de 230 000 barils par jour.
"Un tracé fou, s'indignait l'écologiste américain Bill McKibben dès 2020, qui semble dessiné pour mettre en danger le plus grand nombre d'animaux possible".
Les premières gouttes de pétrole devraient sortir de terre en 2025.

De nombreuses oppositions s'élèvent dans le monde. Depuis 3 ans, deux ONG françaises (les Amies de la Terre et Suivie) et quatre associations ougandaises (Afiego, Cred, Cred et Navoda) alertent sur les ravages potentiels de ce mégaprojet. Le 10 octobre dernier, un collectif de 85 personnalités (politiques,

climatologues, militants, ecclésiastiques, actrices) a appelé à l'arrêt du projet Tilenga dont les émissions de $C0^2$, "34 millions de tonnes par an sur une durée de vingt-cinq à trente ans, précipiteraient le bouleversement climatique et son cortège de catastrophe meurtrières".
Le 15 septembre, le Parlement Européen a voté une résolution d'urgence (mais non contraignante) réclamant l'arrêt du projet pour cause de "violations des droits de l'Homme, d'actes d'intimidation" et de cas de "harcèlement judiciaire".

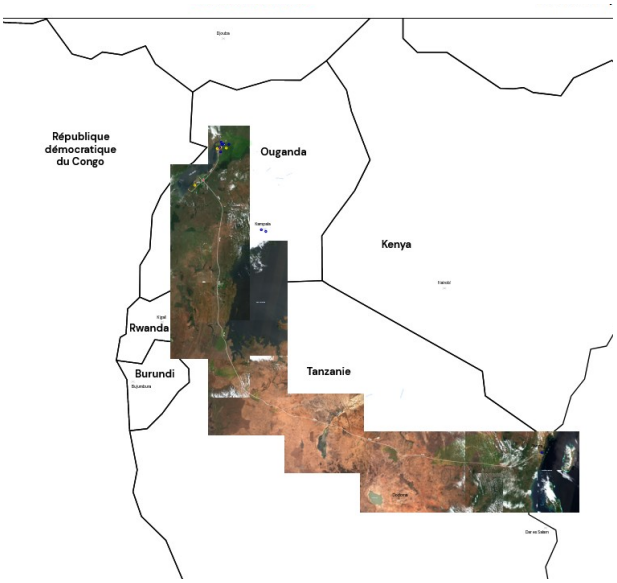

Une situation humanitaire dramatique.
Les députés européens en mission sur les lieux ont découvert "une souffrance inacceptable". Des hommes et des femmes se sont sentis obligés de vendre leurs terres" menacés par les gens de Total . "Si vous ne signez pas, on vous prendra les terres quand même" rapporte Pierre Larouturou (député européen). D'autres ont été privés d'accès à leurs champs.
Aux menaces physiques s'ajoute l'angoisse de l'avenir pour les paysans expropriés.

Tout en s'affichant comme "une major pétrolière responsable", TotalEnergies continue d'exploiter de nouveaux gisements de pétroles et de gaz: au mégapipeline développé entre l'Ouganda et la Tanzanie, il faut citer le projet Mozambique LNG d'une montant de 20 milliards de dollars (actuellement à l'arrêt suite à un conflit armé). Autre contrat record signé avec QatarEnergy pour le développement du plus grand gisement de gaz naturel* au monde. La multinationale entrevoit également de toucher le jackpot avec ses forages en eaux profondes (3000 m de profondeur) au large de l'Afrique du sud.
Autant de projets synonymes de "catastrophes climatiques" s'emporte Justine Ripoll, responsable de campagne à Notre Affaire à Tous.

Alors OUI, il est urgent que cessent les explorations fossiles dans l'intérêt des peuples et de leur environnement, que les sites industriels les plus émetteurs aujourd'hui de gaz à effet de serre dans le monde accélèrent leur décarbonation.

**Le gaz est souvent considéré comme moins émetteur de dioxyde de carbone sauf que la production de GNL libère du méthane dans l'air, gaz qui est 80 fois plus puissant que le CO^2 et contribue fortement au réchauffement climatique.*

UNE CONSULTATION PUBLIQUE GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT NAZAIRE

Elle avait pour objet le projet de construction de trois halls de stockage métallo-textiles sur le territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne déposé par le Grand Port Maritime pour l'entreprise Général Electric.
L'ADZRP a déposé sa contribution le 23 novembre. Document d'une dizaine de pages, nous en livrons ici les conclusions:
Il est regrettable qu'un projet concernant la production d'énergie renouvelable et donc censé contribuer a la baisse des émissions de polluants ainsi qu'a la préservation de l'environnement se fasse depuis le départ dans des conditions peu respectueuses.
Le GPM doit mettre en cohérence la stratégie qu'il annonce avec celle qu'il met en oeuvre sur le terrain.
Salarié(e)s, riverain(e)s doivent être informé(e)s avec précision sur les industries et leur impact.

Dans cette optique, l'ADZRP demande :

- *♦ que le bâtiment H7 soit sorti de l'étude puisque l'on ne connaît pas actuellement son impact par méconnaissance de son usage*
- *♦ la mise en place de mesures PM2.5 et analyses des poussières sur l'étendue du GPM (notamment recherche de la silice cristalline au regard de la présence, certes résiduelle, des sablières et recherche de la présence de métaux au regard des activités proches de la zone)*
- *♦ la construction et publication d'un plan de réduction décennal des émissions de polluants pour atteindre l'objectif Européen / OMS avec la quote-part de chaque grand industriel*
- *♦ la mise en place de mesures de COV*

YARA/ Fuite d'ammoniac et de gaz nitreux.

Le 24 novembre, plusieurs riverains habitant le quartier Haut gas à Donges nous ont alertés vers 21 h 31 de fortes odeurs d'ammoniac ressenties sur leur secteur.
Dans un premier temps, à 21 H 36, nous avons appelé la raffinerie pour savoir si l'émission ne provenait pas du site industriel. Nous nous rappelions l'épisode du 19 octobre 2021, fuite ammoniac-H2S Raffinerie Total ressentie jusqu'à St Nazaire
La réponse a été négative. La personne devait se rendre sur les lieux. Dans le même temps, elle nous informait de la réception en début d'après-midi d'un mail de l'usine YARA adressé à 15h 24 à de nombreux destinataires dont la ville de Donges (le maire, le maire adjoint à la Sécurité publique et à la Prévention des risques, Madame la Directrice générale des services, le service urbanime.) Cette information était confirmée par la mairie de Montoir qui avait avisé la population à travers les réseaux sociaux.

A notre connaissance, aucune information n'a été transmise par la Mairie de Donges...

CANAL DE L'ARCEAU.

Depuis le mois d'avril 2021, l'ADZRP s'interroge pour connaître les raisons de l'absence de l'écoulement de l'eau du marais de Liberge vers la Loire.

Interrogés à plusieurs reprises sur les responsables de l'entretien du Canal de l'Arceau, maire de Donges, exploitant de la raffinerie Total ont toujours déclaré leur ignorance. Le SBVB (syndicat du Bassin Versant du Brivet) avait une occasion de curer le canal dans la période du 01/08 au 31/11/2022. Une entreprise de travaux publics était pressentie et prête à intervenir. Sauf qu'une partie du canal traverse le site industriel, que ce secteur est impénétrable si vous ne disposez pas de l'habilitation de l'industriel.

L'affaire est malheureusement repoussée d'une année.

***Dernière minute**: A la demande formulée par des riverains et l'ADZRP, en application de l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2013, la commission de suivi du site Charier, en sommeil depuis 2015, se réunira le lundi 5 décembre. Nous rendrons compte des échanges.*